

NOTICE DESCRIPTIVE DE LA SREA AGRIMAT TYPE R1E2

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : AGRIMAT SA
Z.I. de Baillamont
Route de Bouillon 148/1
5555 BIEVRE
Belgique
- 0.3 Marque : AGRIMAT
- 0.4 Désignation commerciale : TAE 2000
- 0.5 Catégorie internationale : R2a
- 0.6 Genre : SREA
vitesse maximale pour laquelle la remorque a été conçue : 25km/h
- 0.7 Type: R1E2
Variante : 120
Versions : H1 ou H2
- 0.7.1 Décodage des TVV
Type: R : véhicule remorqué
1E : nombre d'essieux
2 : abréviation de la catégorie internationale R2a
- Variante : 1 : nombre d'essieux freinés
20 : capacité de la citerne en hectolitres
- Versions :

| FREINAGE HYDRAULIQUE (H) | | |
|--------------------------|---|---------------------------------------|
| H1 | Frein ESSIEUX BOURGOGNE MF 300 x 60 | Vérin ESSIEUX BOURGOGNE Type 25 |
| H2 | Frein ADR 306E 300 x 60 | Vérin COLAERT Type 25 |

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre et références des essieux et nombre de roues :
1 essieu arrière fixe

| Marque | BOURGOGNE | COLAERT |
|---------|----------------|----------------|
| Type | 6006MF300X60 | EF 636A30 |
| Section | carrée 60 x 60 | carrée 60 x 60 |

2 roues en monte simple

- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : sans objet

- 1.2 Dimensions des pneumatiques :

| Dimension | Rayon statique sous charge | Capacité de charge minimale |
|--------------|----------------------------|--|
| 11.5/80-15.3 | 409 mm | Indice de charge : 139 (2430 kg) Indice de vitesse : A8 (40 km/h) |

et tous les pneumatiques répondant aux caractéristiques suivantes :

Rayon statique sous charge minimal : 403 mm
Rayon statique sous charge maximal : 409 mm
Capacité de charge minimale : indice de charge 127 (1750 kg)
Vitesse minimale : 25 km/h

qui n'occasionnent pas un dépassement du gabarit de 2,55 m (mesure du bourrelet compris) et qui respectent les valeurs données aux points 2.6 et 2.7.

- 1.3 Constitution du châssis :
Construction en acier mécano-soudée.
Châssis constitué de 2 longerons longitudinaux en L, et de plusieurs traverses de section variable.
La citerne est fixée sur le châssis par soudage.

- 1.3.1 Dispositif d'attelage :

Flèche d'attelage fixe

| Marque | Type |
|---------|--------------|
| AGRIMAT | ENS TIMON 2m |

Anneau d'attelage

| Marque | Type | N° homologation |
|-----------------------------------|-------|----------------------------------|
| BATTISTA PORTERI SpA ou BPT | 31209 | e1*2015/208*2016/1788ND*00472*00 |
| BATTISTA PORTERI SpA ou BPT | 31125 | e1*2015/208*2018/829ND*00490*00 |

2. MASSES ET DIMENSIONS (en kg et m)

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Masse en charge maxi. admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 2 900
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 2 900
- 2.5 Charges maximales admissibles :
- 2.5.1 Sur l'essieu : 3 300
- 2.5.2 Sur l'anneau d'attelage : 2 000
- 2.6 Voie avant : non applicable
- 2.7 Voie arrière : 1,650
- 2.8 Empattement : 3,275
- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ce poids est susceptible d'augmenter en fonction des options mentionnées au point 8.1.1
- 2.9.0 Total : 650
- 2.9.1 Sur l'essieu : 460
- 2.9.2 Sur l'anneau d'attelage : 190
- 2.10 Porte à faux avant : 3,335
- 2.11 Porte à faux arrière :
- 2.11.1 Sans ferrure ni accessoire : 0,814
- 2.11.2 Avec ferrure et accessoire : 0,888
- 2.12 Longueur hors tout
- 2.12.1 Sans tenir compte de la flèche d'attelage : 2,844
- 2.12.2 Totale : 4,223
- 2.13 Largeur hors tout : 1,934

3. **MOTEUR** : non applicable

4. **TRANSMISSION DU MOUVEMENT** : non applicable

5. **SUSPENSION** : sans objet

6. **DIRECTION** : sans objet

7. FREINAGE

7.1 Frein de service : système continu hydraulique (indice H de la version) agissant sur les freins par l'intermédiaire de leviers.

| Version | H1 |
|---|---|
| Vérin (un vérin pour les deux roues) | ESSIEUX BOURGOGNE Type 25 avec deux ressorts de rappel Diamètre : 25 mm Course : 110 mm PV CEMAGREF 13861 |
| Longueur des leviers | 100 mm |
| Version | H2 |
| Vérin (un vérin pour les deux roues) | COLAERT Type 25 avec 1 ou 2 ressorts de rappel Diamètre : 25 mm Course : 110 mm PV CEMAGREF 13717 |
| Longueur des leviers | 125 mm |

7.2 Répartiteur de freinage : Sans objet

7.3 Frein de secours :

7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage :

Le levier d'actionnement du frein de stationnement sert de frein en cas de rupture d'attelage au moyen du verrou de sécurité monté sur le dispositif de frein de stationnement et d'un câble en acier de diamètre 1 mm relié au véhicule tracteur.

7.4 Frein de stationnement : Dispositif unique manuel à levier permettant d'actionner les leviers des freins de l'essieu.

| Marque du levier de commande | SERVIT |
|-------------------------------------|--|
| Type | Levier de frein n°2 |
| Rapport de démultiplication | 8,04/1 (trou supérieur) ou 10,24 / (trou inférieur) |
| Dispositif démultiplicateur | non |
| Longueur du levier de commande | 600 mm |
| Longueur du bras de levier de frein | 180 mm (essieu BOURGOGNE) 200 mm (essieu COLAERT) |

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : hydraulique

7.5.2 Frein de secours :

7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage :

Câble en acier diamètre 1 mm

7.5.3 Frein de stationnement : Câble en acier diamètre 8 mm

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : Sans objet

7.6.2 Frein de secours :

7.6.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : Sans objet

7.6.3 Frein de stationnement : Sans objet

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : Sans objet

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu : A tambours – voir 7.1

| Version | H1 |
|---------|---|
| Frein | ESSIEUX BOURGOGNE Tambour type MF 300 x 60 mm Garnitures ABEX 254 PV CNEEMA 3701 |
| Version | H2 |
| Frein | ADR 306E Tambour type 300 x 60 mm Garnitures BERL PV CEMAGREF 8752 |

7.8.2 Frein de secours :

7.8.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : A tambours - voir 7.8.1.1

7.8.3 Frein de stationnement : A tambours - voir 7.8.1.1

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : CIT EAU - citerne à eau
Capacité : 2000 litres

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
Abreuvoir, motopompe, enrouleur de tuyau, tuyau, cale d'essieu, cardan pour prise de force, pompe sur prise de force, robinetterie en fonction de l'équipement, garde boue galvanisé

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Acier

8.3 à 8.8 : Non applicable

8.9 Dispositif de protection latérale : Sans objet

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : Non applicable

8.10.2 Arrière : Dispositif en acier comprenant une barre anti-encastrement de section 80 x 80 mm, épaisseur 4 mm, fixée par deux bras inclinés sur les longerons du châssis du véhicule

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| Marque | AGRIMAT |
| Type | TAE0089 |
| N° homologation | e6*2015/208*2018/829L*00036*00 |

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : Sans objet

9.3.3 Latéraux : Sans objet – longueur < 4,60 mètres

9.4 Feux de position arrière : 2, rouges

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.2 Arrière : 2, oranges, groupés avec 9.4

9.6 Feux stop : 2, rouges, groupés avec 9.4

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 1, blanc, indépendant ou groupé avec 9.4 à gauche

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : 2, blancs, indépendants

9.8.2 Arrière : 2, rouges, indépendants

9.8.3 Latéraux : 1, orange, de chaque côté

9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de changement de direction commandé par le véhicule tracteur

9.10 Feux de marche arrière : Sans objet

9.11 Feux de brouillard : Sans objet

9.12 Feux d'encombrement : Sans objet

9.14 Feux spéciaux : Sans objet

10. DIVERS

10.1 Accessoires : Sans objet

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Sur le longeron avant droit

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

10.2.3 Structure du numéro d'identification : YA91TE020 ?B280 ???

| | |
|--------|---|
| YA9 | Code constructeur (1 ^{ère} partie) |
| 1TE020 | Codification du type |
| ? | Année de construction (exemple : L = 2020) |
| B | Lieu de construction (B = BIEVRE) |
| 280 | Code constructeur (2 ^{ème} partie) |
| ??? | Numéro d'ordre dans la série |

10.2.4 Le numéro d'identification commerce à :

YA91TE020LB280000



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire

ALR Conseil
10 rue des Fougères - BP 30144
67404 ILLKIRCH Cedex - France

que les véhicules
de catégorie internationale : R2a
genre : SREA
marque : AGRIMAT

dont les type-variantes-versions suivent :

Type : R1E2
Variante(s) : 120
Version(s) : H1 - H2

Livrés :

- carrossés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA :

Réception valide jusqu'au 31/12/2024
Application de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2016
Freinage conforme à l'arrêté ministériel du 18 août 1955

MENTION PARTICULIERE A FAIRE APPARAÎTRE SUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

V max : [25] km/h

Fait à Metz
Le 28/09/2020

Le Technicien Supérieur de l'Economie et de
l'Industrie

Claude DEREANT

Vu et approuvé sous le numéro MZ-0033-20-00
A Metz,
Le 28/09/2020

Pour le Préfet
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Fabrice JOUET-RECCORDON

NOTICE DESCRIPTIVE DE LA SREA AGRIMAT TYPE R1E2

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : AGRIMAT SA
Z.I. de Baillamont
Route de Bouillon 148/1
5555 BIEVRE
Belgique
- 0.3 Marque : AGRIMAT
- 0.4 Désignation commerciale : TAE 2000
- 0.5 Catégorie internationale : R2a
- 0.6 Genre : SREA
vitesse maximale pour laquelle la remorque a été conçue : 25km/h
- 0.7 Type: R1E2
Variante : 120
Versions : H1 ou H2
- 0.7.1 Décodage des TVV
Type: R : véhicule remorqué
1E : nombre d'essieux
2 : abréviation de la catégorie internationale R2a
- Variante : 1 : nombre d'essieux freinés
20 : capacité de la citerne en hectolitres
- Versions :

| FREINAGE HYDRAULIQUE (H) | | |
|--------------------------|---|---------------------------------------|
| H1 | Frein ESSIEUX BOURGOGNE MF 300 x 60 | Vérin ESSIEUX BOURGOGNE Type 25 |
| H2 | Frein ADR 306E 300 x 60 | Vérin COLAERT Type 25 |

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre et références des essieux et nombre de roues :
1 essieu arrière fixe

| Marque | BOURGOGNE | COLAERT |
|---------|----------------|----------------|
| Type | 6006MF300X60 | EF 636A30 |
| Section | carrée 60 x 60 | carrée 60 x 60 |

2 roues en monte simple

- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : sans objet

- 1.2 Dimensions des pneumatiques :

| Dimension | Rayon statique sous charge | Capacité de charge minimale |
|--------------|----------------------------|--|
| 11.5/80-15.3 | 409 mm | Indice de charge : 139 (2430 kg) Indice de vitesse : A8 (40 km/h) |

et tous les pneumatiques répondant aux caractéristiques suivantes :

Rayon statique sous charge minimal : 403 mm
Rayon statique sous charge maximal : 409 mm
Capacité de charge minimale : indice de charge 127 (1750 kg)
Vitesse minimale : 25 km/h

qui n'occasionnent pas un dépassement du gabarit de 2,55 m (mesure du bourrelet compris) et qui respectent les valeurs données aux points 2.6 et 2.7.

- 1.3 Constitution du châssis :
Construction en acier mécano-soudée.
Châssis constitué de 2 longerons longitudinaux en L, et de plusieurs traverses de section variable.
La citerne est fixée sur le châssis par soudage.

- 1.3.1 Dispositif d'attelage :

Flèche d'attelage fixe

| Marque | Type |
|---------|--------------|
| AGRIMAT | ENS TIMON 2m |

Anneau d'attelage

| Marque | Type | N° homologation |
|-----------------------------------|-------|----------------------------------|
| BATTISTA PORTERI SpA ou BPT | 31209 | e1*2015/208*2016/1788ND*00472*00 |
| BATTISTA PORTERI SpA ou BPT | 31125 | e1*2015/208*2018/829ND*00490*00 |

2. MASSES ET DIMENSIONS (en kg et m)

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Masse en charge maxi. admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 2 900
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 2 900
- 2.5 Charges maximales admissibles :
- 2.5.1 Sur l'essieu : 3 300
- 2.5.2 Sur l'anneau d'attelage : 2 000
- 2.6 Voie avant : non applicable
- 2.7 Voie arrière : 1,650
- 2.8 Empattement : 3,275
- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ce poids est susceptible d'augmenter en fonction des options mentionnées au point 8.1.1
- 2.9.0 Total : 650
- 2.9.1 Sur l'essieu : 460
- 2.9.2 Sur l'anneau d'attelage : 190
- 2.10 Porte à faux avant : 3,335
- 2.11 Porte à faux arrière :
- 2.11.1 Sans ferrure ni accessoire : 0,814
- 2.11.2 Avec ferrure et accessoire : 0,888
- 2.12 Longueur hors tout
- 2.12.1 Sans tenir compte de la flèche d'attelage : 2,844
- 2.12.2 Totale : 4,223
- 2.13 Largeur hors tout : 1,934

3. **MOTEUR** : non applicable

4. **TRANSMISSION DU MOUVEMENT** : non applicable

5. **SUSPENSION** : sans objet

6. **DIRECTION** : sans objet

7. FREINAGE

7.1 Frein de service : système continu hydraulique (indice H de la version) agissant sur les freins par l'intermédiaire de leviers.

| Version | H1 |
|---|---|
| Vérin (un vérin pour les deux roues) | ESSIEUX BOURGOGNE Type 25 avec deux ressorts de rappel Diamètre : 25 mm Course : 110 mm PV CEMAGREF 13861 |
| Longueur des leviers | 100 mm |
| Version | H2 |
| Vérin (un vérin pour les deux roues) | COLAERT Type 25 avec 1 ou 2 ressorts de rappel Diamètre : 25 mm Course : 110 mm PV CEMAGREF 13717 |
| Longueur des leviers | 125 mm |

7.2 Répartiteur de freinage : Sans objet

7.3 Frein de secours :

7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage :

Le levier d'actionnement du frein de stationnement sert de frein en cas de rupture d'attelage au moyen du verrou de sécurité monté sur le dispositif de frein de stationnement et d'un câble en acier de diamètre 1 mm relié au véhicule tracteur.

7.4 Frein de stationnement : Dispositif unique manuel à levier permettant d'actionner les leviers des freins de l'essieu.

| Marque du levier de commande | SERVIT |
|-------------------------------------|--|
| Type | Levier de frein n°2 |
| Rapport de démultiplication | 8,04/1 (trou supérieur) ou 10,24 / (trou inférieur) |
| Dispositif démultiplicateur | non |
| Longueur du levier de commande | 600 mm |
| Longueur du bras de levier de frein | 180 mm (essieu BOURGOGNE) 200 mm (essieu COLAERT) |

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : hydraulique

7.5.2 Frein de secours :

7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage :

Câble en acier diamètre 1 mm

7.5.3 Frein de stationnement : Câble en acier diamètre 8 mm

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : Sans objet

7.6.2 Frein de secours :

7.6.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : Sans objet

7.6.3 Frein de stationnement : Sans objet

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : Sans objet

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu : A tambours – voir 7.1

| Version | H1 |
|---------|---|
| Frein | ESSIEUX BOURGOGNE Tambour type MF 300 x 60 mm Garnitures ABEX 254 PV CNEEMA 3701 |
| Version | H2 |
| Frein | ADR 306E Tambour type 300 x 60 mm Garnitures BERLAL PV CEMAGREF 8752 |

7.8.2 Frein de secours :

7.8.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : A tambours - voir 7.8.1.1

7.8.3 Frein de stationnement : A tambours - voir 7.8.1.1

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : CIT EAU - citerne à eau
Capacité : 2000 litres

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
Abreuvoir, motopompe, enrouleur de tuyau, tuyau, cale d'essieu, cardan pour prise de force, pompe sur prise de force, robinetterie en fonction de l'équipement, garde boue galvanisé

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Acier

8.3 à 8.8 : Non applicable

8.9 Dispositif de protection latérale : Sans objet

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : Non applicable

8.10.2 Arrière : Dispositif en acier comprenant une barre anti-encastrement de section 80 x 80 mm, épaisseur 4 mm, fixée par deux bras inclinés sur les longerons du châssis du véhicule

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| Marque | AGRINAT |
| Type | TAE0089 |
| N° homologation | e6*2015/208*2018/829L*00036*00 |

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : Sans objet

9.3.3 Latéraux : Sans objet – longueur < 4,60 mètres

9.4 Feux de position arrière : 2, rouges

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.2 Arrière : 2, oranges, groupés avec 9.4

9.6 Feux stop : 2, rouges, groupés avec 9.4

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 1, blanc, indépendant ou groupé avec 9.4 à gauche

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : 2, blancs, indépendants

9.8.2 Arrière : 2, rouges, indépendants

9.8.3 Latéraux : 1, orange, de chaque côté

9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de changement de direction commandé par le véhicule tracteur

9.10 Feux de marche arrière : Sans objet

9.11 Feux de brouillard : Sans objet

9.12 Feux d'encombrement : Sans objet

9.14 Feux spéciaux : Sans objet

10. DIVERS

10.1 Accessoires : Sans objet

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Sur le longeron avant droit

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

10.2.3 Structure du numéro d'identification : YA91TE020 ?B280 ???

| | |
|--------|---|
| YA9 | Code constructeur (1 ^{ère} partie) |
| 1TE020 | Codification du type |
| ? | Année de construction (exemple : L = 2020) |
| B | Lieu de construction (B = BIEVRE) |
| 280 | Code constructeur (2 ^{ème} partie) |
| ??? | Numéro d'ordre dans la série |

10.2.4 Le numéro d'identification commerce à :

YA91TE020LB280000

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire :

ALR Conseil
10 rue des Fougères – BP 30144
67404 ILLKIRCH Cedex - France

que les véhicules de :
catégorie internationale : R2a
genre : SREA
marque : AGRIMAT

dont les types-variantes-version suivent :

Type : R1E2
Variante(s) : 120
Version (s) : H1 – H2

Livrés :

- carrossés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA :

Réception valide jusqu'au 31/12/2024
Application de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2016
Freinage conforme à l'arrêté ministériel du 18 août 1955

MENTION PARTICULIERE A FAIRE APPARAITRE SUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

V max : [25] km/h

Fait à METZ
Le 28/09/2020

Le Technicien Supérieur
de l'Economie et de l'Industrie

Claude DEREANT

Vu et approuvé sous le numéro MZ-0033-20-00
A METZ
Le 28/09/2020

Pour le Préfet
L'ingénieur de l'Industrie et des Mines

Fabrice JOGUET-RECCORDON